

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 06/12/2017	Délibération n° 2017/042– p1/2
Objet : adoption du règlement intérieur	
Nomenclature de télétransmission : 5.2.1. fonctionnement des assemblées – règlement intérieur	

Nombre de membres : L'an deux mille dix sept,
En exercice : 36 le six décembre à vingt heures,
Présents : 23
Votants :27 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué,
Procurations : 4 s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la
présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du
Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice, Sont présents :
Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Emile JOSSELIN, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Sabine PATOUX, Stéphane SILVESTRE, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Pierre JUNILLON, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO,

Sont représentés :
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER
Gilles MATHIEU a donné pouvoir à Pierre JUNILLON
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
Michel CLERGEOT a donné pouvoir à Claudia MARSIGLIO

Sont absents excusés :
Jacques DRIESCH, Francis SELLAM, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Benoît WOSSMER, Isabelle LAFON

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Adopté en mai 2014 par délibération 2014/24, le règlement intérieur du syndicat, du fait du changement de la composition du Bureau qui est reprise dans son article 11, doit être revu.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1,
Vu la délibération 2017/032 du 12 octobre 2017 déterminant la composition du Bureau et fixant à neuf le nombre de Vice-Présidents,
Vu le projet de règlement intérieur présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : approuve le règlement intérieur ci-après annexé.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 06/12/2017


Le Président
Alain GUETROT



Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20171206-D-2017-42-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

INFOCOM⁹⁴
Mutualisons les solutions numériques